



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

roms

Question écrite n° 117677

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration sur l'évacuation des camps de roms organisés en région Île-de-France, depuis l'intervention du chef d'État, à Grenoble, (Isère) le 30 juillet 2010. En effet, malgré les nombreuses polémiques orchestrées par les élus et les partis de gauche, ses compatriotes avaient compris et approuvent l'action du Gouvernement, pour expulser les roms en situation irrégulière ayant monté ces campements provisoires. Dès lors, comme ses compatriotes, notamment dans les banlieues des grandes villes, peuvent le constater, il semblerait que ces camps se soient reconstruits en Île-de-France, près des grands axes de communication, surtout près des autoroutes. C'est notamment le cas en Seine-Saint-Denis, sur l'A 3 et la B 3. Il conviendrait donc de connaître la position du Gouvernement pour poursuivre cette résorption et ces expulsions de roms des camps qui ne sont pas qu'un dossier français, mais très largement européen, où nos partenaires interviennent avec beaucoup plus de fermeté et de célérité. Il souhaiterait donc connaître la position du Gouvernement sur ce dossier.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 117677

Rubrique : Étrangers

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 13 septembre 2011, page 9711

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)